



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Janvier 1999

Numéro 9

Dans ce numéro

- 1 Entrevue avec le TPG pour le DI.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Vers les 35 heures.
- 4 Bulletin d'adhésion.

ENTREVUE AVEC LE TPG POUR LE D.I.

Comme nous l'annoncions dans le précédent Bulletin, le TPG a reçu une délégation de la CGT le 13 janvier 1999 afin d'évoquer l'expérimentation des DI. Monsieur PERREAULT nous a ainsi précisé un certain nombre de points.

- Les groupes de travail : les 10 groupes créés réaliseront leurs travaux de janvier à juin 1999 et devront rendre leurs conclusions pour le 30 juin 1999, l'expérimentation débutant en septembre 1999. M. COUDERC, chef du DI de Côte d'Or, responsable par ailleurs du groupe de travail « Dépenses », nous a précisé que les membres des groupes de travail ont été désignés par les Directions locales en fonction de leur « profil professionnel ». Aucun recours au volontariat n'a été fait. En ce qui concerne le fonctionnement des groupes de travail, le TPG estime nécessaire de créer des **liaisons entre les groupes**. Ainsi, il nous a assuré qu'il organiserait des réunions en Bourgogne regroupant les membres des différents groupes de travail. De même, il nous a garanti que les organisations syndicales, les personnels du DI et les utilisateurs seraient tenus **informés régulièrement** au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- La formation aux nouvelles qualifications : le TPG s'est déclaré **favorable à ce qu'un maximum de personnes puisse accéder à ces formations**. De même, il nous a précisé qu'il n'exercerait **pas de pressions pour inciter les agents à changer de qualification**.

Le souhait du TPG de communiquer dans une parfaite transparence nous paraît positif. Toutefois, ce souhait devra se concrétiser au cours de ce 1^{er} semestre et nous **devons rester très vigilants**. Une **réflexion collective** sera en outre nécessaire pour examiner les analyses des groupes de travail dont la constitution relève uniquement des Directions.

La CGT organisera dans la 2^{ème} quinzaine de janvier une heure d'information avec les personnels des DI.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et HUNKELER Sandrine (T. Auxonne).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

VERS LES 35 HEURES

La **réduction du temps de travail** que rend possible et nécessaire l'évolution considérable de la productivité globale du travail humain est aujourd'hui au centre des débats.

La question est bien de savoir si celle-ci va être récupérée par l'employeur, participer de la baisse du coût du travail ou, à l'inverse, servir l'amélioration des conditions de vie et de travail et **servir l'emploi**.

Et c'est bien autour de cet enjeu majeur que se situe un des **affrontements dans le secteur privé et dans la Fonction Publique**.

Avec la publication de la loi d'orientation et d'incitation la perspective est fixée pour 2000-2002. Pour les fonctionnaires, c'est dans le protocole d'accord publié début 1998 que le gouvernement a précisé ses intentions : **les fonctionnaires seront concernés par le passage aux 35 heures. Dans quelles conditions ? La question reste posée.**

Avant l'ouverture de discussions, une mission, confiée à Jacques ROCHE, est chargée d'établir un état des lieux de la réglementation et des pratiques concernant le temps de travail dans les différents secteurs de la fonction publique. Un rapport sera remis en fin d'année 1998. Cette commission enquête dans les services des Finances mais aucune information n'a été communiquée aux représentants des personnels. Pour la CGT il est impératif que les représentants du personnel soient conviés aux travaux pour éviter toute dérive. En effet, la mission ROCHE semble axer ses recherches et propositions sur un temps de travail « effectif », excluant du calcul des dispositions liées à la pénibilité du travail, à des contraintes spécifiques mais aussi un certain nombre d'autorisations d'absences pour formation, activités syndicales, gardes d'enfant, etc.

⇒ **Il n'est pas acceptable que le passage aux 35 heures se fasse sans compensation en emploi.** Du reste, cela se traduirait par une dégradation de conditions de travail et des conditions de vie avec le développement de l'annualisation et de la flexibilité.

⇒ **Les 35 heures doivent se faire dans les conditions suivantes :**

- ☞ Réduction du travail avec le maintien de la référence à la durée hebdomadaire.
- ☞ Aucune amputation de la rémunération et pas de remise en cause des acquis.
- ☞ Refus de toute généralisation de l'annualisation de la durée du travail et de toute forme de flexibilité.
- ☞ Exigence de la compensation en emplois publics statutaires

⇒ Pour la CGT, les nouvelles technologies, l'informatique pourraient être mieux utilisées au service d'une nouvelle efficacité du service public, en zone urbaine comme en milieu rural, et contribuer à l'amélioration des conditions de travail et non à des seules fins de gains de productivité, c'est-à-dire des suppressions d'emplois.

Les 35 heures sont une **revendication pour l'emploi : c'est l'affaire de chacun d'entre nous**. Il serait paradoxal que cette évolution soit vécue comme une contrainte supplémentaire.

MEILLEURS VOEUX A TOUS ET BONNE ANNEE REVENDICATIVE 1999.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : ECHELON :